

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/02/20

Date de convocation
20 janvier 2026

L'an deux mil vingt six

le **LUNDI 02 FEVRIER 2026** à 18 Heures 00

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
27 janvier 2026

Nombre de conseillers

Etaient présents :

Exercice : 26

Monsieur Alain CAYET

Présents : 20

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -

Votants : 21

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -

Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -

Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -

Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -

Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -

Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Monsieur Marc SERRA

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Madame Sandrine SERGEANT

JL

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

Objet : Activités d'autofinancement Boost toi !

Monsieur le Maire expose :

Pour répondre à un besoin des adolescents de la Commune, le pôle jeunesse a mis en place le projet « Boost toi ! ».

Pour atteindre au plus proche certains objectifs du projet comme :

- Travailler la mobilité chez les jeunes.
- Favoriser l'exploration culturelle et artistique.

Le pôle jeunesse propose aux jeunes de participer à des activités d'autofinancement comme le lavage auto, la vente de café, vente de grilles de tombola, vente de crêpes... afin de pouvoir s'organiser et financer une partie d'un séjour.

Chaque jeune volontaire participant aux activités d'autofinancement devra s'inscrire auprès du Pôle jeunesse.

Afin de proposer des activités d'autofinancement, le pôle jeunesse propose six tarifs : 0,50, 1€, 2€, 3€, 4€ et 5€

Les activités d'autofinancement se dérouleront durant l'année 2026 selon le calendrier des manifestations de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les activités d'autofinancement.
- De valider les tarifs de participation des habitants.
- De mettre à jour la régie de recettes « Activités de loisirs » afin de pouvoir percevoir le tarif demandé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 3 février 2026
Le Maire,
Alain CAYET.

